

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 10 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**

3 juillet 2023

**Affichée le :**

3 juillet 2023

**Nombre de conseillers**

**municipaux :**

En exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Ayant donné pouvoir : 4

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire,  
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
M. Vincent BOBILLIER, M. Patrick BERRET, Mme Christelle MOUGIN, Mme Esther PETIT, M. Philippe MERCIER, M. François JACQUOT, M. Antoine PETIT, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. Charles ALBER qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN, M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à M. Patrick BERRET, Mme Angélique MAIRE qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY, Mme Anne MAIRE qui donne procuration à Mme Christelle MOUGIN.

**Absents excusés :**

Mme Béatrice KOLODZIEJ, Mme Françoise VUILLEMIN, Mme Géraldine FRANTZ.

**Absent non excusé :**

M. Christian LABARUSSIAS.

Mme Brigitte COURTET est nommée secrétaire de séance.

**Délibération certifiée  
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture  
Le 17 juillet 2023**

**Publiée le 17 juillet 2023**

**DELIBERATION N° 2023.38**

**Demande de rachat du bien en portage foncier à l'Etablissement  
Public Foncier Doubs BFC**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune a sollicité l'EPF dans le cadre d'un portage foncier en vue de réaliser l'acquisition d'un bien sis « la Combe St Pierre ».

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles L. 324-1 à 324-10 du code de l'urbanisme, et précisées par son règlement intérieur. Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, a été conclue entre la commune et l'EPF.

Suite à la signature de la convention opérationnelle, l'EPF a acquis pour le compte de la commune le bien suivant :

- Bâtiment sur parcelle cadastrée section AN numéro 48 d'une surface de 38 ares 19

Selon l'article 3 de la convention opérationnelle citée ci-dessus, la commune de Charquemont s'engage notamment à racheter ou garantir le rachat des biens acquis par l'EPF en fin de période de portage conformément aux conditions du règlement intérieur.

REÇU EN PREFECTURE

Le 17/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-025-212501274-20230710-2023\_38-DE

Le règlement intérieur dans son article 8-1 indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global la participation aux frais de portage.

Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostic, géomètre...), des indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires ou ayants droit, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, assurances, impôts...).

En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la revente du bien ne peut donc se réaliser qu'au prix d'acquisition majoré des frais engagés par l'EPF sur ce bien.

Le projet de la commune de Charquemont étant sur le point de se réaliser, il est donc proposé au conseil municipal de demander à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC, la rétrocession des biens indiqués ci-dessus.

La rétrocession s'effectuera au profit de la Commune de Charquemont.

Elle aura lieu moyennant le prix d'acquisition payé par l'EPF soit 400 000 €, majoré des frais engagés.

Le cas échéant une taxe sur la valeur ajoutée pourra être appliquée.

Il conviendra également de procéder au paiement du solde des frais de portage lors de la signature de l'acte de rétrocession.

Au cas où l'avis d'imposition de la taxe foncière pour l'année en cours viendrait à être appelé auprès de l'EPF, la commune s'engage à rembourser cette taxe à l'EPF à première demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de demander à l'EPF la rétrocession du bien en portage aux prix et conditions visés ci-dessus au profit de la Commune de Charquemont
- d'autoriser Monsieur le Maire, à signer l'acte notarié de rachat et tout document s'y rapportant.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 17/07/2023

Application agréée E-legalite.com

COMMUNE DE  
CHARQUEMONT

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

Date de la convocation :  
3 juillet 2023

Affichée le :  
3 juillet 2023

Nombre de conseillers  
municipaux :  
En exercice : 22  
Présents : 14  
Absents : 8  
Ayant donné pouvoir : 4

Etaient présents :

M. Roland MARTIN, Maire,  
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
M. Vincent BOBILLIER, M. Patrick BERRET, Mme Christelle MOUGIN, Mme Esther PETIT, M. Philippe MERCIER, M. François JACQUOT, M. Antoine PETIT, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Charles ALBER qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN, M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à M. Patrick BERRET, Mme Angélique MAIRE qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY, Mme Anne MAIRE qui donne procuration à Mme Christelle MOUGIN.

Absents excusés :

Mme Béatrice KOLODZIEJ, Mme Françoise VUILLEMIN, Mme Géraldine FRANTZ.

Absent non excusé :

M. Christian LABARUSSIAS.

Mme Brigitte COURTET est nommée secrétaire de séance.

**Délibération certifiée  
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture  
Le 17 juillet 2023**

**Publiée le 17 juillet 2023**

**DELIBERATION N° 2023.39**

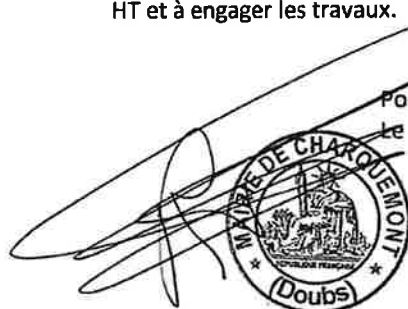
**Travaux d'abattage des arbres au centre de loisirs de la Combe St-Pierre. Validation du devis de l'ONF**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2023.37 du 12 juin 2023, par laquelle le conseil municipal a autorisé la vente du centre de loisirs situé à la Combe St Pierre à M. Patrick LOPEZ. Cette acquisition était conditionnée par la prise en charge par la collectivité de la coupe des arbres jugés dangereux sur la propriété.

Monsieur le Maire donne lecture du devis de l'ONF pour l'abattage de 30 arbres.

Cet exposé entendu, le conseil municipal accepte à l'unanimité la prise en charge financière de l'abattage des arbres situé sur cette propriété et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'ONF pour un montant de 8 276.00 € HT et à engager les travaux.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 17/07/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-025-212501274-20230710-2023\_39-DE

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 10 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
3 juillet 2023

**Affichée le :**  
3 juillet 2023

**Nombre de conseillers  
municipaux :**  
En exercice : 22  
Présents : 14  
Absents : 8  
Ayant donné pouvoir : 4

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire,  
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
M. Vincent BOBILLIER, M. Patrick BERRET, Mme Christelle MOUGIN, Mme Esther PETIT, M. Philippe MERCIER, M. François JACQUOT, M. Antoine PETIT, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. Charles ALBER qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN, M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à M. Patrick BERRET, Mme Angélique MAIRE qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY, Mme Anne MAIRE qui donne procuration à Mme Christelle MOUGIN.

**Absents excusés :**

Mme Béatrice KOLODZIEJ, Mme Françoise VUILLEMIN, Mme Géraldine FRANTZ.

**Absent non excusé :**

M. Christian LABARUSSIAS.

Mme Brigitte COURTET est nommée secrétaire de séance.

**Délibération certifiée  
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture  
Le 17 juillet 2023**

**Publiée le 17 juillet 2023**

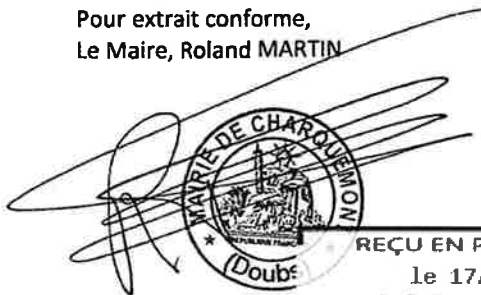
**DELIBERATION N° 2023.40**

**Subvention à l'association « Les Amis des Orgues » pour la réfection  
de l'orgue de l'église de Charquemont**

L'association « Les Amis des Orgues » sollicite une aide financière de la commune pour des travaux envisagés sur l'orgue de Charquemont : déplacement de la console de la tribune au transept nord, remise en état des conducteurs, traitement insecticide. Le montant total des travaux estimé s'élève à 4 218 €.

Au vu du devis présenté, le conseil municipal, avec 2 voix contre et 16 voix pour, décide d'allouer la somme de 3 000 € à l'association « les Amis des Orgues » dans le cadre des travaux de réfection de l'orgue de l'église de Charquemont.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

Le 17/07/2023

Application agréée E-legalite.com

Département du Doubs

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 10 JUILLET 2023**

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
3 juillet 2023

**Affichée le :**  
3 juillet 2023

**Nombre de conseillers  
municipaux :**  
En exercice : 22  
Présents : 14  
Absents : 8  
Ayant donné pouvoir : 4

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire,  
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
M. Vincent BOBILLIER, M. Patrick BERRET, Mme Christelle MOUGIN, Mme Esther PETIT, M. Philippe MERCIER, M. François JACQUOT, M. Antoine PETIT, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. Charles ALBER qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN, M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à M. Patrick BERRET, Mme Angélique MAIRE qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY, Mme Anne MAIRE qui donne procuration à Mme Christelle MOUGIN.

**Absents excusés :**

Mme Béatrice KOLODZIEJ, Mme Françoise VUILLEMIN, Mme Géraldine FRANTZ.

**Absent non excusé :**

M. Christian LABARUSSIAS.

Mme Brigitte COURTET est nommée secrétaire de séance.

**Délibération certifiée  
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture  
Le 17 juillet 2023**

**Publiée le 17 juillet 2023**

**DELIBERATION N° 2023.41**

**Aménagement de places de parking bus au Creux. Validation du  
devis de travaux**

Afin de sécuriser des enfants empruntant le bus scolaire au Creux, Monsieur le Maire propose de créer deux nouveaux aménagements sur les terrains communaux cadastrés section AR n°33 et AR n°36.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de travaux présenté par l'entreprise PR3T pour la somme de 13 572.30 € HT (devis de 17 932.30 € HT diminué de l'article 3.3 « fourniture et pose de tout-venant de la place » sur la parcelle cadastrée section AR n°33), et autorise Monsieur le Maire à signer et à engager les travaux.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE  
le 17/07/2023

Application agréée E-legalite.com

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 10 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
3 juillet 2023

**Affichée le :**  
3 juillet 2023

**Nombre de conseillers  
municipaux :**  
En exercice : 22  
Présents : 14  
Absents : 8  
Ayant donné pouvoir : 4

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire,  
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
M. Vincent BOBILLIER, M. Patrick BERRET, Mme Christelle MOUGIN, Mme Esther PETIT, M. Philippe MERCIER, M. François JACQUOT, M. Antoine PETIT, conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. Charles ALBER qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN, M. Philippe LOUVET qui donne pouvoir à M. Patrick BERRET, Mme Angélique MAIRE qui donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY, Mme Anne MAIRE qui donne procuration à Mme Christelle MOUGIN.

**Absents excusés :**

Mme Béatrice KOLODZIEJ, Mme Françoise VUILLEMIN, Mme Géraldine FRANTZ.

**Absent non excusé :**

M. Christian LABARUSSIAS.

Mme Brigitte COURTET est nommée secrétaire de séance.

**Délibération certifiée  
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture  
Le 17 juillet 2023**

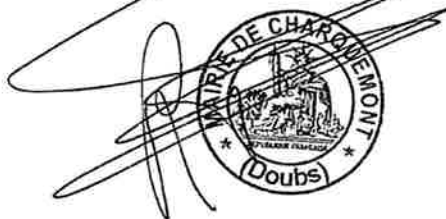
**Publiée le 17 juillet 2023**

**DELIBERATION N° 2023.42**

**Pose d'une grille sur la croix de pierre Place du Lion d'Or. Validation  
du devis de travaux**

Le conseil municipal à l'unanimité, valide le devis de fourniture et pose d'une grille sur la croix de pierre sur la Place du Lion d'Or des Ets PAGOT CAPUT pour la somme de 716.96 € TTC.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

le 17/07/2023

Application agréée E-legalite.com

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 10 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
3 juillet 2023

**Affichée le :**  
3 juillet 2023

**Nombre de conseillers  
municipaux :**  
En exercice : 22  
Présents : 14  
Absents : 8  
Ayant donné pouvoir : 4

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire,  
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE,  
M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
M. Vincent BOBILLIER, M. Patrick BERRET, Mme Christelle MOUGIN, Mme  
Esther PETIT, M. Philippe MERCIER, M. François JACQUOT, M. Antoine PETIT,  
conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. Charles ALBER qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN, M. Philippe  
LOUVET qui donne pouvoir à M. Patrick BERRET, Mme Angélique MAIRE qui  
donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY, Mme Anne MAIRE qui donne  
procuration à Mme Christelle MOUGIN.

**Absents excusés :**

Mme Béatrice KOLODZIEJ, Mme Françoise VUILLEMIN, Mme Géraldine  
FRANTZ.

**Absent non excusé :**

M. Christian LABARUSSIAS.

Mme Brigitte COURTET est nommée secrétaire de séance.

**Délibération certifiée  
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture  
Le 20 juillet 2023**

**Publiée le 20 juillet 2023**

**DELIBERATION N° 2023.43**

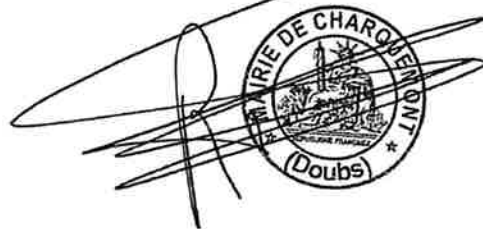
**Création d'un poste d'assistant à l'école maternelle pour l'année  
2023-2024**

Pour des raisons de nécessité de service, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'assistant à l'école maternelle, pour l'année scolaire 2022-2023, soit du 1er septembre 2023 au 14 juillet 2024, pour une durée hebdomadaire annualisée de 22.29h.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires à ce recrutement et à signer tout document afférent à cette affaire.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 28/07/2023**

Application agréée E.legalite.com

Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 10 JUILLET 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**

3 juillet 2023

**Affichée le :**

3 juillet 2023

**Nombre de conseillers  
municipaux :**

En exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Ayant donné pouvoir : 4

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire,  
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE,  
M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
M. Vincent BOBILLIER, M. Patrick BERRET, Mme Christelle MOUGIN, Mme  
Esther PETIT, M. Philippe MERCIER, M. François JACQUOT, M. Antoine PETIT,  
conseillers municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :**

M. Charles ALBER qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN, M. Philippe  
LOUVET qui donne pouvoir à M. Patrick BERRET, Mme Angélique MAIRE qui  
donne pouvoir à Mme Françoise VIPREY, Mme Anne MAIRE qui donne  
procuration à Mme Christelle MOUGIN.

**Absents excusés :**

Mme Béatrice KOLODZIEJ, Mme Françoise VUILLEMIN, Mme Géraldine  
FRANTZ.

**Absent non excusé :**

M. Christian LABARUSSIAS.

Mme Brigitte COURTET est nommée secrétaire de séance.

**Délibération certifiée  
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture  
Le 20 juillet 2023**

**Publiée le 20 juillet 2023**

**DELIBERATION N° 2023.44**

**Création du nombre d'autorisations de stationnement « Taxis »**


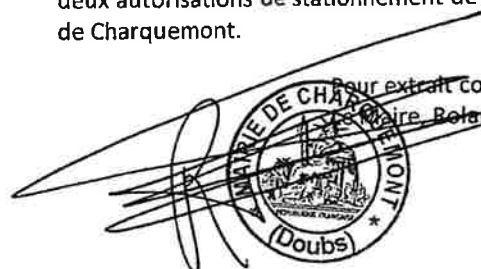
Vu le code des transports, le code de la route et le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est de la compétence de Monsieur le Maire de réglementer la circulation et le stationnement des taxis dans la commune,

Monsieur le Maire expose aux élus que la loi du 1<sup>er</sup> octobre 2014 relative aux taxis et voitures de transport avec chauffeur a apporté des modifications significatives au régime de délivrance des Autorisations de Stationnements (ADS). Désormais, les ADS sont délivrées par le maire par arrêté municipal sans accord préalable de la Commission Départementale des taxis et voitures de petite remise. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014, les autorisations sont incessibles, valides durant une période de cinq ans et renouvelables et gratuites.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de créer deux autorisations de stationnement de taxis sur le territoire de la commune de Charquemont.

Pour extrait conforme,  
Maire Roland MARTIN



REÇU EN PREFECTURE

Le 28/07/2023

Application agréée E-legalite.com



Département du Doubs

**COMMUNE DE  
CHARQUEMONT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le onze septembre à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Roland MARTIN, Maire.

**Date de la convocation :**

4 septembre 2023

**Affichée le :**

4 septembre 2023

**Nombre de conseillers  
municipaux :**

En exercice : 21

Présents : 16

Absents : 5

Ayant donné pouvoir : 4

**Etaient présents :**

M. Roland MARTIN, Maire,  
Mme Françoise VIPREY, M. Christophe JANIN, Mme Bernadette DELAVELLE, M. Bertrand LOUVET, M. Pascal RENAUD, Mme Brigitte COURTET, adjoints,  
M. François JACQUOT, M. Philippe LOUVET, M. Vincent BOBILLIER, Mme Anne MAIRE, M. Christian LABARUSSIAS, Mme Esther PETIT, Mme Christelle MOUGIN, M. Philippe MERCIER, Mme Françoise VUILLEMIN

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mme Géraldine FRANTZ qui donne pouvoir à M. Vincent BOBILLIER, M. Charles ALBER qui donne pouvoir à M. Christophe JANIN, Mme Angélique MAIRE qui donne pouvoir à M. Roland MARTIN, M. Antoine PETIT qui donne pouvoir à Mme Esther PETIT

**Absente excusée :**

Mme Béatrice KOLODZIEJ

M. Philippe LOUVET est nommé secrétaire de séance.

**Délibération certifiée  
exécutoire**

**Télétransmise en Préfecture  
Le 13 septembre 2023**

**Publiée le 13 septembre 2023**

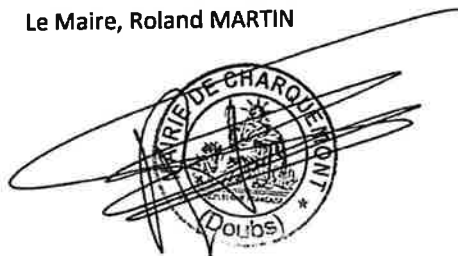
**DELIBERATION N° 2023.45  
Renouvellement certification PEFC**

Monsieur le Maire informe que la Commune de Charquemont est engagée dans la certification PEFC pour ses forêts. Cette certification a pour ambition d'assurer un accès pérenne à la ressource bois en garantissant le respect de ceux qui travaillent en forêt et ceux qui la possèdent, tout en préservant la biodiversité. Il s'agit d'une démarche volontaire qui permet de valoriser la gestion durable des forêts et qui ouvre les portes du marché bois PEFC qui croît chaque année.

L'adhésion de la commune à cette certification arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le renouvellement à la certification PEFC pour une période de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Roland MARTIN



**REÇU EN PREFECTURE  
Le 13/09/2023  
Application agréée E.legalite.com**

99\_DE-025-2125 01274-20230911-2023\_45-DE